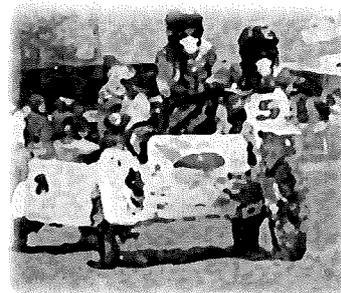


CHAMPIONNAT DE FRANCE
2014
SIDE-CAR CROSS INTER



Moto-Club..... **Huïsmes**
N° d'affiliation..... **0441**
Date..... **Dimanche 22 juin 2014**
Lieu..... **Circuit des Perrés à Huïsmes 37**
N° d'épreuve FFM..... **236**
Organisateur technique..... **Moto Club Huïsmes**
Adresse..... **8 rue de la Bouzinière 37420 Huïsmes**
e-mail..... **pcoiquil@yahoo.fr**
Téléphone..... **06 14 50 05 80**



La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

Directeur de course..... **Claude GERAY** Licence : **011388**
Délégué FFM (Président du Jury)..... **Joël FAIVRE** Licence : **009335**
Membre du Jury..... **Christophe PERRY** Licence : **114631**
Membre du Jury..... **Alain BEAUMONT** Licence : **003290**
Commissaire technique responsable..... **Claude GAUTIER** Licence : **036368**
Responsable du chronométrage..... **Dominique DESARSON** Licence : **028846**
Responsable du parc coureurs..... **Christophe BELLAMY** Licence : **003384**

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

➔ **Side-car Cross Inter**

Age..... 17 ans minimum pour les pilotes & 15 ans minimum pour les passagers
Licences..... NCA / INT / INJ / LUE
Cylindrée..... De 350cc à 750cc ou 1000cc 4T
Plaques..... Numéro noir sur fond jaune

Les pilotes licenciés à la FFM de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'article 6.1 du règlement général Motocross. A partir de la 4^{ème} année consécutive de licence FFM ou de résidence en France, les pilotes étrangers marqueront des points au classement du Championnat et toucheront les primes de qualifications et de manche. Les pilotes étrangers ne rentrant pas dans cette disposition ne marqueront pas de point au classement du Championnat et toucheront uniquement une indemnité de 300 Euros.

⚡ **Primes d'arrivée :**

Chaque pilote qualifié percevra une prime de qualification de 250 Euros augmentée des primes ci-dessous.

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1 ^{er}	140 €	6 ^{ème}	70 €	11 ^{ème}	45 €	16 ^{ème}	20 €
2 ^{ème}	120 €	7 ^{ème}	65 €	12 ^{ème}	40 €	17 ^{ème}	15 €
3 ^{ème}	100 €	8 ^{ème}	60 €	13 ^{ème}	35 €	18 ^{ème}	10 €
4 ^{ème}	90 €	9 ^{ème}	55 €	14 ^{ème}	30 €	19 ^{ème}	10 €
5 ^{ème}	80 €	10 ^{ème}	50 €	15 ^{ème}	25 €	20 ^{ème}	10 €

RÈGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

a. Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM.

b. Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire techniques responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour un moteur à 2 temps et de 150 € pour un moteur à 4 temps. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Médecin responsable médical ----- **Philippe MEUNIER**

Nombre de secouristes ----- **16**

Nombre d'ambulance(s) ----- **2**

Hôpital le plus proche ----- **Saint Benoit La Foret**

Temps de trajet (en min) ----- **15mn**

ARTICLE 7 PRESENTATION DU SITE DE PRATIQUE

Le plan d'accès et le plan du site de pratique sont annexés au présent règlement.

a. Accès :

Nom du site ----- **Circuit des Perrés**

Adresse ----- **Route des Perrés Huismes 37**

GPS - Latitude (Nord) ----- **47°14'36.68"**

GPS - Longitude (Est) ----- **0°16'9.15"**

b. Caractéristiques :

Longueur du circuit ----- **1705m**

Largeur minimum de la piste ----- **7m**

Largeur de la grille ----- **32m**

Longueur de la ligne droite de départ ----- **125m**

Nombre de OCP* ----- **31**

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité en essais ----- **42 side car et quad 52 solo**

Capacité en manche ----- **30 side car et quad 45 solo**

Rappel : l'attestation d'assurance, les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 5/03/2014 	Date : 19 MAR 2014 	Date : Numéro :

ADDITIF



Moto-Club ----- Huismes
 N° d'affiliation ----- 0441
 Lieu ----- Circuit des Perrés à Huismes 37
 N° d'épreuve FFM ----- 236

COURSES ANNEXES AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE SIDE CAR CROSS

Grand Ouest de Quad:

Pilote des ligues de Bretagne, du Centre, d'Ile de France, de Normandie et des Pays de Loire ayant une licence NCA ou NJ3 (15 ans mini)

Cylindrée:

250 à 750cc 2 ou 4 temps

Engagement:

Auprès du responsable du Trophée Grand Ouest, 35€ (engagement 25€ + 10€ de location de transpondeur)

Championnat de Ligue Open

Pilote avec licence NJ3, NCA ou Inter (age mini 13 ans)

Moto:

Machine de classe 2, 3, 4 - 125cc à 500cc 2temps ou 250cc à 650cc 4temps

Engagement:

via engagesport, 35€ (engagement 25€ + 10€ de location de transpondeur)

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 05/03/2014  37420 HUISMIET	Date : 19 MAR 2014  Secrétaire	Date : Numéro :